

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. 40 ^m matin.	7 h. 28 ^m matin.	9 h. 10 ^m matin.	8 h. 56 ^m matin.	—	—	—
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	4 » » » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 53 » soir.	10 h. 13 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 52 » »	9 » 33 » »	11 » 6 » »	4 h. 41 ^m matin.	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 6 h. 43^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 48^m matin.

Cahors, 10 Juin.

M. Paul de Cassagnac a écrit une lettre à M. Gambetta pour déclarer que le compte-rendu des séances de la Chambre des députés n'était pas assez complet.

Ce compte-rendu occupe quelque fois vingt pages, imprimées en petit texte, c'est-à-dire soixante colonnes du *Journal officiel*. Mais cela ne suffit pas à M. Paul de Cassagnac.

Qu'il nous parle donc du régime de 1852 à 1861, lequel consistait dans la rédaction officielle et fantaisiste de quelques lignes qu'il fallait insérer obligatoirement, et qui ne faisaient absolument rien connaître !

Plus tard, cette tyrannie contre la presse fut un peu modifiée. Mais, sauf dans les derniers temps, le Corps législatif et le Sénat vivaient dans une nuit profonde ; et le pays muet, apprenait un jour, par quelque subit éclair parti de cette obscurité, que le Maître avait décidé de faire tuer nos soldats par centaines de mille, et de dépenser notre argent par centaines de millions, pour sauver la Turquie, dépoiler le Pape, constituer l'Italie et défaire la France.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 juin.

M. Cunéo d'Ornano reproche à M. le ministre de l'intérieur une révocation. Il s'agit d'un adjoint au maire de la commune de Bouteville (département de la Charente, arrondissement de Cognac). Cet adjoint a été suspendu de ses fonctions et révoqué, pour avoir apposé sa signature sur une pétition en faveur de la liberté de l'enseignement, et cela avant la circulaire de son préfet qui interdisait cette manifestation aux représentants de l'autorité.

M. le Ministre de l'intérieur répond ceci : Les maires et les adjoints sont libres de signer ; mais comme, en même temps que représentants des électeurs de leur commune, ils sont aussi les agents du pouvoir central, nous ne leur permettrons pas de faire suivre leur nom de leur qualité de maire et d'adjoint.

Sans contester l'importance de cette distinction, on ne peut s'empêcher de regretter la rigueur que le préfet de la Charente a déployée dans cette circonstance.

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Floquet, est adopté : « La Chambre, considérant que le droit de pétition existe pour tous les citoyens sans exception, passe à l'ordre du jour. »

En terminant, la Chambre décide qu'elle abordera la discussion du rapport de M. Spuller sur les lois Ferry, le lundi, 16 juin. Cette première délibération ne préjuge rien. Le débat ne s'engage sérieusement, dans toutes les questions, qu'à la seconde délibération.

SÉNAT

Séance du 7 juin.

Interpellation de M. Baragnon.

L'orateur a eu un grand succès lorsqu'il a

montré que si l'on entravait le libre exercice des processions ce n'était au nom, ni du protestantisme, ni du culte israélite, ni d'aucune religion dissidente (car les représentants de ces diverses églises n'ont jamais réclamé cette interdiction), mais, au nom de la libre-pensée, pour la satisfaction des tapageurs qui annoncent qu'ils troubleront ces solennités, et par une coupable déférence de l'autorité supérieure pour le radicalisme des conseils municipaux.

Il s'est raillé très spirituellement du prétexte favori des municipalités qui veulent interdire les processions, et demande si à Versailles, notamment, dans cette cité aux larges et immenses avenues, on peut craindre que la circulation publique soit gênée par la sortie des processions.

M. le Ministre de l'intérieur était évidemment dans l'embarras. Il a insisté avec force sur le devoir de l'administration de maintenir l'ordre public. Il a distingué entre la liberté intérieure et la liberté extérieure de l'exercice du culte catholique garantie par le concordat, et il a déclaré qu'il ne voulait pas prendre le rôle — qui ne serait pas, a-t-il ajouté, adapté à sa taille — de persécuteur :

Ces dernières paroles sont bonnes, mais ceux qui tiennent comme nous au respect de la constitution républicaine et à la pratique sincère des droits de la religion, souhaitent vivement qu'elles soient justifiées par des actes différents de ceux de M. Jules Ferry.

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dont on ne saurait trop louer l'esprit et les termes ; M. Lepère y recommande à ses agents d'entretenir les rapports les plus fréquents avec leurs administrés aussi bien qu'avec le pouvoir central ; il les engage de plus, et par voie de conséquence ; à s'absenter le moins possible de leur poste ; il leur demande enfin des rapports périodiques sur tous les faits d'intérêt général qui se produisent dans leur département ; il les avertit que l'examen comparé de ces documents servira de base au jugement que le ministre aura à porter sur ses fonctionnaires et aux mesures d'avancement dont ils pourront devenir les bénéficiaires. La circulaire se termine par une invitation très pressante et très-fortement motivée de surveiller de très-près les engagements pris par les conseils généraux ou les conseils municipaux en vue de faciliter l'entreprise ou l'achèvement de grands travaux d'utilité publique ; le ministre n'entend donner son approbation à des votes de ce genre, et d'une manière générale à toute combinaison financière décidée par les départements ou les communes, qu'après un examen approfondi.

Un des meilleurs moyens pour arriver à ce but si désirable, c'est de placer dans chaque département ou arrondissement un fonctionnaire qui le connaisse ; or, avec les procédés de choix et d'avancement usités jusqu'à ce jour, un préfet n'a pas plutôt fait un établissement matériel et moral tout à fait sérieux dans le poste où la volonté du ministre l'a mis qu'il est envoyé dans un autre, sous prétexte d'augmentation de classe ou de convenance parlementaire ; à peine a-t-il fait son siège par des informations répétées, par des tournées fréquentes, par des entretiens avec les autorités ou les notabilités locales de tout genre, qu'on l'expédie sur un autre point où il lui faut recommencer le même travail pour en perdre encore une fois le fruit. Ce sont là de sottes traditions avec lesquelles il

convient de rompre le plus tôt possible ; il faut qu'un préfet arrive dans son département avec la certitude d'y faire un long séjour : il faut qu'il apprenne à le connaître, qu'il s'y fixe, qu'il s'y attache ; à ce prix seulement il rendra le gouvernement utile et simable. Pour le récompenser, on pourra instituer l'avancement par classes personnelles, c'est-à-dire substituer les classes de préfets aux classes de préfetures ; le département des Basses-Alpes, par exemple, pourra fort bien être gouverné par un préfet de 1^{re} classe, si ce fonctionnaire, sans sortir du même département, a rendu des services et montré des capacités de nature à lui mériter ce titre.

Ce n'est pas la première fois que nous proposons cette réforme dont l'honorable M. Casimir Périer a pris l'initiative à la Chambre et à laquelle le gouvernement s'est montré sympathique. Il est à désirer qu'elle vienne en discussion dans le plus bref délai, et nous ne serons pas les derniers, le moment venu, à l'appuyer de toutes nos forces.

France.

Le discours de M. Emile Ollivier sur M. Thiers, qui devait être prononcé en réponse à celui de M. Henri Martin, successeur, à l'Académie, du grand historien, a paru dans un journal.

Nous y avons lu avec autant d'étonnement que si elle eût été tout à fait inattendue, la phrase suivante, sujet des contestations qui se sont produites entre la commission de l'Académie et son orateur.

Après un éloge, qui n'est pas sans restrictions, accordé au libérateur du territoire, M. Emile Ollivier s'écrie :

Avant ces jours-là, une grandeur plus haute lui avait été offerte par la destinée. Le 9 août, à la première nouvelle de revers aussi foudroyants qu'imprévus, s'il avait tenu le raisonnement qu'il fit le 4 septembre au profit des envahisseurs du Corps législatif, et dit : « L'ennemi approche, pas de divisions, pas de luttes intestines, pas de révolution ! Faisons tous le sacrifice de nos sentiments personnels aux dangers publics, » par la force des choses, par la volonté de la Chambre et de l'assentiment général il fût devenu aussitôt le maître des affaires quoique rien n'était encore perdu ; il eût sauvé vraiment le pays et empêché les malheurs qu'il a pu seulement atténuer. Malgré son patriotisme, M. Thiers ne comprit pas ainsi le devoir. Un homme s'est trouvé qui n'ayant ni son autorité, ni ses lumières, par un simple mouvement de cœur arriva à plus de clairvoyance : le noble général Changarnier. S'inspirant de la tradition de Carnot, il oublie son emprisonnement, son long exil, sa carrière brisée ; et, ne pouvant à la tribune conseiller l'abnégation, il court au quartier général, embrasse l'empereur et s'enferme à Metz, quoique plié par l'âge, pour lutter et souffrir avec ses anciens lieutenants !

Voilà la conduite magnanime qu'il faut proposer à l'admiration du temps présent ; car si, ayant tant à nous pardonner les uns aux autres, personne ne donne l'exemple de l'oubli généreux, que deviendrons-nous ?

M. Emile Ollivier reproche donc à M. Thiers, — on voit avec quelle amertume, de — n'avoir pas mis au service de l'empire agonisant, sa haute situation politique et de n'être pas allé aux Tuileries baiser la main de l'impératrice, pendant que le général Changarnier allait à Metz embrasser l'empereur.

C'est ce reproche qui nous étonne.

Un homme politique n'a pas à dégainer son portefeuille comme un soldat son épée, pour repousser l'invasion.

M. Thiers n'avait pas le droit de croire que son intervention sauverait tout, comme pouvait

le penser un homme de guerre.

C'était sur le champ de bataille qu'il fallait des hommes, et non dans le conseil.

A Metz, c'était la France qu'on défendait ; à Paris, c'était l'empire.

Le devoir de M. Thiers ne consistait pas à sauver une dynastie, mais à ne point créer de troubles, ni d'agitations. Ce devoir, y a-t-il manqué ? En prenant le ministère, au 9 août, aurait-il empêché nos soldats de mourir à Sedan ?

Si c'est un crime d'avoir cru qu'avec son épée Napoléon III avait rendu sa couronne ; si c'est un crime d'avoir voulu continuer la défense ; si c'est un crime d'avoir voulu, dans ce grand naufrage, arracher aux flots l'épave qui portait notre honneur, M. Thiers en est-il responsable !

De quel droit, ministre malheureux qui portez fatalement la responsabilité de la déclaration de guerre, en votre qualité de chef du cabinet, de quel droit venez-vous reprocher son inaction au vieil homme d'Etat que votre exemple n'a point tenté !

INFORMATIONS

On lit dans le *National* :

M. Léon Renault a entretenu M. Jules Ferry de son dessein de combattre énergiquement les articles 3 et 7 du projet de loi de l'instruction publique. Il présentera un amendement au cours de la discussion, et il prépare déjà son discours.

M. Ribot et M. Bardoux, de leur côté, travaillent également au contre-projet qu'ils opposeront à M. Jules Ferry.

La grâce de Blanqui a dû être signée, samedi matin.

D'après le journal la *France*, un ministre qui paraît être M. Jules Ferry, se serait opposé, dans le conseil des ministres de jeudi, même à la grâce.

Mais la majorité du conseil aurait été d'un avis contraire.

On assure toujours que MM. Lepère, de Fraycinet et Tirard, voulaient l'amnistie. M. Le Royer s'y est énergiquement opposé et l'a emporté.

On annonce, mais pas officiellement encore, que les impôts et revenus indirects ont présenté pendant le mois de mai un excédant total de 17,539,000 fr. sur les évaluations budgétaires.

Cet excédant se répartit comme suit :

Enregistrement.....	6,580,000 fr.
Douanes.....	1,012,000
Indirectes.....	9,612,000
Télégraphes.....	544,000

Les postes seules ont présenté une moins-value de 209,000 fr., moins-value bien inférieure à ce que l'on prévoyait.

Il résulte de ce qui précède que pour les cinq premiers mois de 1879 la plus-value totale est de 47,813,000 fr.

Ce magnifique résultat dépasse toutes les hypothèses les plus favorables. Pareil fait ne s'est jamais vu dans le passé, et on ne pouvait même pas le soupçonner.

On lit dans une dépêche privée de Berlin que le conte Koskull, l'ami intime de l'empereur

Alexandre a été attiré dans un village aux environs de Saint-Petersbourg, et y a été assassiné et coupé à morceaux.

On a retrouvé ses restes à moitié pourris dans les champs. Comme on a retrouvé sur son cadavre sa montre et son porte-monnaie, on attribue cet assassinat à la conspiration révolutionnaire.

Une dépêche de Saint-Petersbourg, en date du 7 juin, dit que la haute cour de justice a rendu son jugement dans l'affaire de l'attentat commis contre l'empereur Alexandre II par Solowieff. L'accusé a été déclaré coupable d'avoir appartenu à une association criminelle, qui a pour but de renverser par la violence l'ordre social en Russie, et d'avoir, le 16 mai, à dix heures du matin, à Saint-Petersbourg, tiré sur l'empereur avec l'intention d'attenter à la vie de Sa Majesté, plusieurs coups de revolver.

En conséquence, la Cour, en vertu des articles 241, 249, 17 et 18 du code pénal, a condamné Alexandre Solowieff à la perte de tous ses droits civils et politiques et à la mort par pendaison.

Les troubles d'Alger.

Alger, 7 juin, midi.

Voici les premières nouvelles un peu certaines qu'on ait reçues à Alger sur le point de départ et le développement de l'insurrection :

Un indigène fanatique exerçant le métier de forgeron et nommé Omar ben Abderhaman, prêchait depuis quelques temps la guerre sainte chez les Ouled-Daoud dans l'Aurès.

Boudiaf, caïd des Ouled-Daoud, envoya des hommes pour procéder à l'arrestation de ce marabout, mais ils furent assassinés.

El Achemi ben Boudiaf, fils du caïd, se rendit alors en personne pour faire l'arrestation, mais il fut entouré et attaqué par la population, obligé de s'enfuir et ne parvint à rejoindre son père qu'après avoir couru les plus grands dangers.

C'est alors que, samedi dernier, Boudiaf marcha lui-même avec son goum acheche, dont la fidélité paraissait certaine, mais trois cent cavaliers firent défection. Boudiaf fut tué. Le lieutenant français, du bureau arabe, n'échappa que par miracle avec le fils et les cousins du caïd.

Pendant ce temps, les Beni-Sliman assassinaient le caïd Mustapha Bachtarzy. Son fils voulut reprendre son corps, mais il fut attaqué et n'échappa qu'à grand-peine.

Dans la matinée d'hier, le fils du caïd Ben-Abbès, caïd des Ouled-Abdi, a été assassiné dans le bordj Oued-Taga. Le bordj a été incendié.

Le mouvement s'est légèrement accentué depuis hier.

Mais les troupes présentes, qui sont au nombre de plus de 7,000, sont plus que suffisantes pour en assurer la répression.

La marche de nos colonnes a été tellement rapide que quelques soldats ont succombé à la fatigue.

Le calme et la confiance sont complets.

Batna, 7 juin, midi.

Hier, les insurgés ont incendié un moulin appartenant au caïd des Ouled-Abdi.

Le fils du caïd, son frère, le bachadel Amran et plusieurs serviteurs du caïd ont été tués dans cette affaire.

Ce moulin se trouve à 30 kilomètres de Batna, dont le mouvement tend ainsi à se rapprocher.

Les opérations militaires ne sont pas encore commencées.

D'après les dépêches qu'on vient de lire, dit le *Globe*, le mouvement se serait étendu des Ouled-Daoud et des Beni-Sliman à la tribu des Ouled-Abdi, en abandonnant ainsi la région montagneuse pour s'avancer dans la plaine, jusqu'aux portes du territoire civil.

Le territoire des Ouled-Abdi est situé au-dessus de Lambessa et à quelques kilomètres de fermes importantes appartenant à des colons, notamment le domaine de Markoussa, appartenant à M. Leturc.

Au point de vue du développement du mouvement insurrectionnel, le territoire des Ouled-Abdi forme le sommet d'un triangle qui aurait pour base l'extrémité méridionale du massif de l'Aurès.

Chacune de ces tribus compte environ 6,000 habitants.

Les points stratégiques qui forment un triangle d'investissement autour de l'insurrection sont ceux de Batna, Biskra et Ain-Krenehela.

Ain-Krenehela, chef-lieu de cercle, justice de paix, est situé au débouché d'un des passages principaux qui conduisent au Sahara, à mi-chemin de Batna, à Tebessa, et à proximité de la tête des principales vallées qui traversent l'Aurès. C'est une position dont l'importance ne saurait échapper au lecteur attentif, car c'est à Krenehela que nos troupes peuvent fermer à la fois aux insurgés la porte de la Tunisie et l'une des portes du Tell.

CHRONIQUE LOCALE

M. le Préfet a visité aujourd'hui, le Lycée et l'Hospice de Cahors.

Plusieurs journaux assurent qu'à la suite du rejet de la loi du vinage, l'administration des contributions indirectes a l'intention de demander l'abolition de la loi des bouilleurs de crû et la séparation des magasins : le vin ordinaire, le vin au-dessus de 15 degrés pour l'intérieur et le vin d'exportation ne devant pas être dans le même local.

On appelle *bouilleurs de crû* les cultivateurs et les industriels qui fabriquent de l'alcool. Quant à l'exercice, il consiste dans la faculté, pour les employés des contributions indirectes, d'entrer chez tous les propriétaires de vins, cidres, cerises, de grains, de betteraves et d'autres produits d'où l'alcool peut être facilement extrait, afin de leur faire payer le droit de 156 fr. 25 par hectolitre d'alcool. On comprend que la suppression de cette autorisation, au mois de décembre 1875, ait permis de transformer les vins absolument défectueux, en leur adjoignant, sans rien payer, une grande quantité d'alcool.

On brûle partie d'une récolte pour arranger l'autre, puisque les employés ne peuvent plus pénétrer dans les chaix et les usines.

Si l'exercice est rétabli comme on le dit, les vins naturels et principalement ceux du Lot, en profiteront dans une large mesure, de même qu'ils vont profiter du refus formel fait par la Chambre des députés, de permettre le vinage à prix réduit.

Mais c'est M. de Valon qui ne sera pas content ! Dans la séance du 19 mars 1878, il se vanta devant la Chambre des députés, d'avoir voté l'abolition de l'exercice. Voici ses propres paroles. Elles sont empruntées au *Journal officiel*, dixième année, numéro 78, première colonne de la page 3128 :

La loi sur les bouilleurs de crû était, selon moi, une injustice, une injustice à l'égard de tous les propriétaires, une injustice, surtout, à l'égard des propriétaires des vins du Languedoc. Il est contraire aux principes du droit public qu'un propriétaire ne puisse pas faire chez lui tout ce qu'il veut de son produit, et la loi sur les houilleurs de crû, en empêchant le propriétaire de transformer gratuitement en alcool une partie de sa récolte pour viner l'autre partie, allait contre le droit de propriété, il était bon d'abroger cette loi.

Je me félicite, pour ma part d'avoir voté avec ceux qui l'ont abrogée à l'Assemblée nationale.

Quel ardent défenseur des vins du Languedoc, que ce bon député de la côte du Lot ! Comme on le sent convaincu de l'excellence de sa cause, et comme il se glorifie hautement d'avoir voté l'abolition de l'exercice !

Le jour du scrutin qui décida de cette abolition, sur laquelle heureusement, le gouvernement paraît disposé à revenir, un seul député du Lot, vota le maintien de l'exercice. C'était M. Pagès Dupont. On le lui a bien fait payer.

Nous avons un oubli à réparer à l'égard de M. le baron Dufour.

En constatant que MM. le comte Murat et de Valon n'avaient pas invalidé l'élection de M. Blanqui et s'étaient abstenus, nous avons omis de dire que le baron Dufour avait validé

M. Blanqui.

Le député de Gourdon (heureux arrondissement !) est au nombre des 6 députés bonapartistes qui se sont joints à 27 ultra-radicaux pour juger que M. Blanqui était digne de siéger à la Chambre.

L'orage du 8 juin.

Dimanche matin, vers onze heures et demie, second orage sur Cahors, plus épouvantable encore que celui de jeudi. La grêle vient se mêler, grosse et drue, à la pluie torrentielle, et pendant 10 minutes les vitres des maisons volent en éclats, et les jardins sont ravagés. Malheureusement le désastre ne se borne pas là. Les nouvelles qui nous arrivent des communes voisines de Cahors, sont affreuses.

Labérandie, Lacapelle, Cournoo, Rassié, Flottes, Trespoux, Douelle, Villesèque, et dans la direction nord-est : Ragours, Laroque-des-Arcs, La Magdeleine, Cabessut, Bégous, St-Henri, ont vu leurs récoltes ravagées en un instant.

C'est un vrai désastre que nous venons de subir dans le Lot.

Nous enregistrons les renseignements qui nous parviennent de toutes parts :

St-Félix (Montcuq), 9 juin 1879.

Monsieur le Directeur,

Hier, dimanche, les églises de St-Félix, de Valprionde, de Ste-Croix et autres, étaient converties en prisons au sortir de la grand-messe, à onze heures, personne ne pouvait en sortir. On n'entendait que gémissements et cris d'angoisse dont la cause était une pluie diluvienne, mêlée de grêle si abondante, que, dans moins de dix minutes, on aurait dit une couche de neige couvrant le sol. Le moindre valon était affreusement converti en torrent, charriant la terre et la grêle au point que celle-ci, entassée dans certains endroits, se voit encore ce matin. Dans une grande étendue de St-Félix et de Ste-Croix les vignes et les blés sont littéralement hachés. Agréer, etc. B.

Bagat, 8 juin, soir.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous prier de vouloir bien donner place dans votre prochain numéro, à l'exposé de l'affreux désastre suivant : Aujourd'hui dimanche, 8 juin, un orage épouvantable s'est abattu sur la commune de Bagat, vers onze heures du matin, une grêle sèche d'une forme triangulaire et d'une grosseur extraordinaire, est tombée pendant environ 25 minutes ; aussi les blés sont complètement hachés : il est impossible de reconnaître s'il y a eu du blé ou seulement de l'herbe ; il ne reste pas aux ceps de vigne un seul bourgeon ; les arbres sont à peu près démunis de tout leur feuillage. A l'heure où j'écris, le sol est encore couvert d'une couche de grêle de 20 centimètres environ. Il est facile de juger de la consternation générale dans notre pauvre commune, dont la plupart des habitants vont être réduits à la misère. Agréer, etc. J.

St-Vincent, 9 juin.

Dans les sections de Cournoo et Les Roques récolte en vin, blé et fourrages littéralement détruits par l'orage d'hier. Les habitants fauchent les blés. Pertes immenses, qu'on ne pourra estimer sérieusement que dans quelques jours.

Valroufié, 9 juin.

Récoltes de toutes natures sont détruites.

Larroque-des-Arcs, 9 juin.

Vignes et blés complètement perdus, les prés ont bien souffert ; 448 hectares ravagés par le fléau.

La Madeleine, 9 juin.

Désastre immense : blés et vignes enlevés. Habitants dans la désolation ; vont faucher les blés pour utiliser les terres.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative au concours pour les bourses dans les Facultés des sciences et des lettres.

Une partie de la classe de 1874 va être renvoyée dans ses foyers. Les hommes de cette classe, faisant partie d'un corps participant aux grandes manœuvres, resteront seuls au corps jusqu'à la fin des manœuvres ; les autres seront renvoyés au mois d'août.

La Banque de France vient d'élever aux trois quarts de la valeur calculée au cours de la Bourse, la proportion des avances qu'elle fait sur titres d'actions et obligations de chemins de fer français, d'obligations du *Crédit foncier* et de la *Ville de Paris*.

Ces avances sont remboursables avant terme au gré de l'emprunteur ; le taux de l'intérêt est actuellement de trois pour cent l'an.

17^e CORPS D'ARMÉE

Le général Lecointe, commandant le corps d'armée de Toulouse, est arrivé, ce matin, à Cahors, pour inspecter les troupes du 7^e de ligne.

Est nommé lieutenant :

7^e régiment d'infanterie de ligne.

(3^e tour), ancienneté, M. Collin, sous-lieutenant, en remplacement de M. Maitrot, nommé capitaine.

MINISTÈRE DES POSTES & TÉLÉGRAPHES.

Par décision, en date du 7 juin courant, M. le ministre des postes et télégraphes a autorisé la création d'un bureau télégraphique à Cajarc.

On écrit de Gourdon :

A Payrignac, la semaine dernière, un jeune enfant, en l'absence momentanée de ses parents, se rendit sur les bords du ruisseau qui traverse cette commune. Quelques instants après il était trouvé noyé dans ce petit cours d'eau.

— Samedi dernier, vers les huit heures du soir, un enfant de 5 à 6 ans environ, échappant un instant à la surveillance de ses parents, eut la fatale idée de monter sur une charrette chargée de gros moëllons qui stationnait tout près de sa maison. En se hissant, il détermina la chute d'une des grosses pierres qui tomba sur sa jambe et la lui broya presque entièrement jusqu'au genou. Malgré la gravité de la blessure, on ne désespère de le sauver.

— Le lendemain, dimanche, vers une heure de l'après-midi, un vieillard de 75 à 80 ans, assis avec d'autres personnes sur le parapet qui fait face à l'église des Cordeliers, fut soudainement pris d'un éblouissement et tomba d'une hauteur de quatre mètres environ, la tête la première. Il se fit une blessure grave qui nécessita son transport à l'hospice.

— Enfin, lundi, vers les six heures du soir, au Mont-St-Jean, on retirait d'un puits un enfant de trois ans, qui, un seul instant livré à lui-même, venait de s'y jeter.

Samedi soir, vers sept heures un chien enragé a parcouru la ville de Gourdon. Il a été abattu par son maître dans la rue du faubourg Ste-Claire. On dit qu'il a mordu plusieurs animaux de son espèce. Il serait à désirer qu'à cet égard on prit les mesures les plus sévères.

Dimanche 8 juin, une chasse-battue au sanglier a été faite sur le territoire des communes de St-Cirgues, Sabadel, Montel-et-Bouzal, Laurettes, St-Médard-Nicourby et Latronquièrre, arrondissement de Figeac. Le lendemain la chasse-battue sera dirigée dans les bois de la Luzette, près Labastide-du-Haut-Mont.

On écrit de Casseneuil, 29 mai, au *Journal d'Agen* :

« Hier soir, un crime horrible a été commis à Saint-Pierre, commune de Caubel, canton de Monclar.

« Un homme a été assassiné, puis brûlé dans un fagotier, vers neuf heures du soir.

« La victime est, paraît-il, un entrepreneur de travaux sur les chemins vicinaux.

« La justice informe. »

D'autre part on écrit de Villeneuve-sur-Lot au même journal et à la même date :

Toute notre ville est en émoi. On raconte de diverses manières un crime qui a été commis dans la commune de Saint-Genès de Caubel, canton de Monclar.

D'après la version la plus accréditée et la plus vraisemblable, un Espagnol entrepreneur de travaux sur les chemins vicinaux, qui avait percé une somme de 2,000 fr., a été assassiné et volé par un ou plusieurs assassins.

Détail horrible : Le corps de ce malheureux aurait été couché sur des morceaux et brûlé. Les débris calcinés du corps auraient été jetés dans une mare où ils ont été découverts hier soir.

On nous écrit de Marmande, 6 juin :

L'orage qui s'est abattu hier soir sur notre ville et aux environs a fait heureusement plus de bruit que de mal. Il n'en est pas de même dans les communes de Sainte-Marthe, Samazan, Argenton, et Poussignac, où une quantité de grêle est tombée et a complètement ravagé les récoltes. Les quelques champs de blé qui, malgré les pluies continuelles que nous avons eues à subir pendant six mois, présentaient encore un reste de vigueur, sont aujourd'hui complètement détruits et ne seront plus bons qu'à être servis en pâture aux bœufs.

La vigne a eu également beaucoup à souffrir de la grêle, et il est certain que dans le rayon de la récolte en vin sera presque nulle. C'est un désastre général pour ces malheureuses communes.

COUP DE Foudre EFFRAYANT.

On écrit de Grisolles (Tarn-et-Garonne), en date du 7 juin, au Journal de Toulouse :

Un orage effrayant s'est déchaîné sur nous, hier, mercredi. Dès six heures, le ciel couleur de plomb nous le faisait pressager ; vers six heures et demie, une violente rafale a amené sur nous de gros nuages noirs. Un éclair, suivi d'un coup de tonnerre, nous a prouvé que l'orage était sur nos têtes. Quelques minutes après, un second éclair qui a enflammé l'horizon est venu, et sans interruption la foudre a grondé avec une extrême violence. A ce moment, des jeunes filles revenaient d'un travail fait à une usine et étaient accompagnées de quelques ouvriers précédés de quelques pas par un chef d'atelier. Au bruit de cette effrayante détonation, elles se retournent et voient le groupe des ouvriers et ouvrières qui le suivaient projeté par le vent, dans toutes les positions ; il court, et à l'instant le monde se relève, sauf trois personnes. On s'empresse autour d'elles : l'une a le crâne complètement ouvert et ne donne plus signe de vie : c'était la nommée Delphine, jeune fille de 17 ans, qui, une minute avant d'être frappée, avait dit à ses compagnes : « Quel mauvais orage ! Il faut bien prier Dieu » ; elle avait la main traversée ; et la troisième était dans un état d'insensibilité absolue, elle a cessé que cinq ou six heures après. Une jeune fille, qui était au bras de la morte, avait son bras comme paralysé.

Chose étrange, aucun arbre ne se trouvait dans le voisinage de l'endroit où étaient ces vingt personnes.

Un jeune homme a eu son parapluie entièrement brûlé, un autre a senti une impression d'écoulement de brûlure à la figure. Quant à la pauvre victime, ses souliers ont été pulvérisés, ses vêtements brûlés et lacérés ; le long de son dos une forte brûlure ; la poitrine est noire et comme scariifiée.

LABOURAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ.

De nombreuses expériences de labourage à l'électricité viennent d'être faites dans le département de la Marne, à Sermaize en présence de M. de la Société des agriculteurs de France. La charrue a été mise en mouvement par l'électricité produit est transmis par des fils de cuivre à une locomobile électrique qui fait mouvoir la charrue. Le seul moteur, la force peut être portée à plusieurs kilomètres.

Comme moteur principal, on utilise un cours d'eau, un moulin à vent ou une force quelconque.

Il suffirait d'établir dans un village une machine électrique, et chaque industriel ou chaque cultivateur, moyennant, une simple rétribution, trouverait la force nécessaire pour son travail.

On espère beaucoup pour les progrès de l'agriculture de cette application de l'électricité.

Théâtre de Cahors

Spectacle de Jeudi 12 juin 1879.

Compagnie Lyrique. — L. Lacan, directeur.

UNE SEULE REPRÉSENTATION

DE M^{lle} LEAVINGTON,

Première Chanteuse contralto de l'Académie de Musique,

M^{lle} C. Fabrit, première chanteuse légère du Théâtre royal de Bruxelles ;

M^{lle} Damonville, chanteuse légère des Théâtres du Havre et de Rennes ;

M. Delbecchi, baryton des Théâtres de Bordeaux, Alger et Marseille ;

M. Thévelin, ténor léger des Théâtres de Bordeaux, Rouen et Lille ;

M. Lacan, ténor comique des Théâtres d'Anvers, La Haye et Bordeaux.

COMPOSITION DU SPECTACLE :

Galathée, opéra-comique en 2 actes, par MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

Les Noces de Jeannette, opéra comique en 1 acte, par MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

Brindisi de Lucrèce Borgia, musique de Donizetti (4^e acte) chanté par M^{lle} Leavington, de l'Opéra.

Voici comment la *Revue des Théâtres* de Marseille s'exprime au sujet de l'excellente chanteuse que nous allons entendre :

M^{lle} Leavington, qui a fait sa clôture dans son rôle de Catharina de la *Reine de Chypre*, s'est vue dès son apparition en scène ensevelie sous d'énormes bouquets, couronnes, paniers de fleurs, gerbes, lyres et divers cadeaux ; entre autres, elle a reçu une riche couronne diadème or et argent, offerte sur un coussin couleur bleue, et un écrin renfermant une montre style Louis XV. Une semblable ovation, mademoiselle, veut dire ceci : « Restez parmi nous ! »

AVIS

A partir du 17 juin prochain, des Foires et des Marchés aux grains, parfaitement approvisionnés, se tiendront au chef-lieu de la commune d'Assier, le 17 de chaque mois.

Les trois anciennes foires du 7 janvier, 14 septembre et 17 mai sont maintenues.

AVIS

Le sieur Lezeret de Lamaurinie, propriétaire faubourg St-Georges (Cahors), a l'honneur de prévenir le public qu'il se refuse de payer, à partir d'aujourd'hui 11 juin mil huit cent soixante-dix-neuf, les dettes de toutes sortes que pourrait contracter son épouse Aricie Parent.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

Tours.

La végétation marche avec une lenteur désespérante. Les bourgeons qui n'ont pas subi les atteintes des gelées commencent cependant à montrer leurs pousses fructifères. Généralement les lames sont moins complètes que celles des années passées.

Epernay (Marne).

Notre vignoble se décide enfin à se mettre en mouvement ; depuis une quinzaine, les progrès de la vigne, quoique lents, sont cependant sensibles, et on peut déjà se rendre compte de la montre ; elle est très ordinaire et, vu le retard énorme de la végétation, les craintes des vigneron ne sont pas encore calmées ; tout dépendra de la manière dont la fleur se passera.

Breuillet (Charente).

La pousse de la vigne dans la commune de Breuillet s'effectue dans de bien mauvaises conditions. La température froide et pluvieuse que nous avons éprouvée, donne aux bourgeons un air maladif et a, pour ainsi dire, arrêté la végétation. De plus, plusieurs vignes, principalement celles qui sont hautes, n'ont pas poussé ; les bourgeons sont comme ils étaient cet hiver, cause qui doit être attribuée aux verglas. Les dernières gelées ont fait un peu de mal.

Le phylloxera, ce fléau destructeur, s'attaque à nos vignobles avec acharnement ; plusieurs en sont déjà envahis.

St-Savinien (Charente-Inférieure).

Nous traversons une période qui devient de plus en plus critique ; la vigne souffre de toutes façons. La végétation est en retard de plus d'un mois, et les pousses ont très mauvais aspect ; les escargots, profitant des pluies continuelles, ont rongé les feuilles au fur et à mesure de leur sortie, et ont laissé sur les *formances* une matière gluante qui peut en altérer la vigueur.

Bordeaux.

Malgré notre désir de ne pas jeter l'alarme, nous sommes forcés de reconnaître que la situation est grave. Dans tous les vignobles la végétation a, au maximum, un mois de retard qu'il nous paraît difficile de rattraper. La culture est donc à craindre. L'oidium n'est pas encore apparu ; mais il est inévitable, et le soufrage, plus que jamais indispensable, ne peut se faire ou se fait dans de mauvaises conditions, par les froides averse qui se succèdent à chaque instant.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 9 juin.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES	
			Minimum	Maximum
Bœufs.	3.243	2.273	1.45 à 1.80	
Vaches.	460	198	1.15 à 1.70	
Taureaux.	178	97	1.15 à 1.45	
Veaux.	1.020	908	1.30 à 2.20	
Moutons.	20.323	16.622	1.30 à 1.94	
Porcs.	1.839	1.839	1.30 à 1.56	

DERNIÈRES NOUVELLES

Montpellier, 9 juin.

L'inspection de Mr. le général duc d'Aumale a commencé ici vendredi.

Le général a visité en détail chaque corps et le matériel compris dans l'ensemble de son inspection divisionnaire.

Samedi, les régiments de ligne ont fait les exercices de campagne aux environs de Montpellier.

Hier, dimanche, le général inspecteur a fait l'examen critique des dispositions arrêtées pour la mobilisation de l'armée active et de l'armée territoriale.

Demain, lundi, il inspectera le génie et mardi il se rendra à Béziers et Castres, où auront lieu les inspections relatives à l'artillerie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 10 mai.

On assure que la grâce de Mr. Blanqui a été signée dimanche par le président de la République et que le prisonnier de Clairvaux sera mis en liberté aujourd'hui mardi.

Paris, 10 juin, 12 h. 10 soir.

Hier, la Chambre des députés a autorisé les poursuites contre M. Paul de Cassagnac, par 306 voix contre 195.

M. Paul de Cassagnac a parlé durant

trois heures environ, lisant ses propres articles, et divers articles dirigés contre le ministère par les journaux de la gauche avancée.

La Chambre a écouté patiemment, mais l'orateur a dit de telles violences, que M. le président a dû prononcer contre lui la censure avec exclusion temporaire. Cette mesure a été rapportée ensuite par M. Gambetta, qui a montré une grande modération.

M. Talandier, membre de l'extrême gauche, a appuyé M. de Cassagnac.

M. le ministre de la justice a refusé de répondre, malgré les insolentes provocations de M. Paul de Cassagnac, l'accusant de lâcheté.

Les bonapartistes prenant parti pour M. de Cassagnac, se sont livrés à des scènes déplorables.

Le *Soleil* dit que, pendant le vote, des gestes menaçants, des mots très-vifs ont été échangés, et que plusieurs collisions ont eu lieu.

Bourse de Paris

Cours du 10 Juin.

Rente 3 p. %	83.00
— 3 p. % amortissable	84.75
— 4 1/2 p. %	111.50
— 5 p. %	116.45

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 juin	CLOTURE précédente
Banque de France	3.430 »	3.425 »
Crédit foncier	810 »	808 75
Orléans-Actions	1.212 50	1.212 50
Orléans-Obligations	394 »	395 »
Suez	755 »	750 »
Italien 5 %	82 10	82 35

Après l'*Histoire d'un Crime*, après *Napoléon le Petit*, l'*Année terrible* paraît dans la belle édition illustrée des œuvres de Victor Hugo. La première Série est aujourd'hui en vente.

L'*Année terrible* avait paru pour la première fois sous le régime de l'état de siège ; plusieurs vers avaient dû être omis ou tronqués et remplacés par des lignes de points ; plusieurs dessins avaient dû être réservés. Mais le moment est venu de rétablir les dessins et de restituer les vers. Cette édition nouvelle sera donc la première et la seule édition complète.

La première Série ne contient pas moins de dix gravures de Léopold Flameng et de Verger ; plus un grand dessin (inédit) d'Emile Bayard, et un croquis de Victor Hugo.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTEB

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

Prix : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DIT

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS
Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

Actions de la Compagnie Générale Transatlantique

Le Crédit général Français, 46, rue Le Peletier, à Paris, vend et livre IMMEDIATEMENT à ses guichets, dans ses succursales et dans ses Agences des départements

LES ACTIONS

de la Compagnie générale Transatlantique au prix de 383 francs
Coupon de 15 fr. échéant le 2 juillet détaché.

Crédit Foncier de France

Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement. Emission d'Obligations foncières à court terme.

Le Crédit Foncier de France consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.

L'intérêt de ces prêts sera de 4 60 %, sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.

Ce taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.

Le Crédit Foncier de France met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives, aux taux suivants :

à 1 an d'échéance	2 %
à 2 ans »	2 1/2 %
à 3 ans »	3 %
à 4 et à 5 ans »	4 %

Les Obligations au porteur sont de 500 fr. ; les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.

S'adresser : pour Obligations, au Crédit foncier de France et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances ;

Pour les prêts au Crédit foncier de France aux Notaires et dans les cantons de Cahors (sud) Puy-l'Evêque, Fgeac (est), Gramat, Sonillac au Greffier de paix, correspondant du Crédit foncier.

Le Vin Aroud au quinquina, au fer et à tous les principes solubles de la viande, est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie l'appauvrissement, ou l'altération du sang. Ce vin d'une saveur exquise, re-ferme les éléments constitutifs

du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles, aux vieillards, enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.

Guérison de la

Phthisie Pulmonaire

et de la bronchite chronique ; traitement nouveau ; brochure in-8° de 136 pages, 13^{ème} Édition ; par le D^r Jules Boyer (de Paris). — Envoi 1^{er} contre 1 fr. 50 en timb. post. à M. Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'École de médecine, Paris.

CRÉDIT FONCIER LUXEMBOURGEOIS

Société au capital-actions de 10 millions de francs
Constituée par arrêté royal du 2 avril 1879 et organisée par la loi du 21 mai 1879

ÉMISSION

de 22,222 Obligations Foncières

(Lettres de gage)

Remboursables à 500 fr. en 60 années par tirages au sort annuels avec droit d'anticipation pour la Société.

INTÉRÊT ANNUEL : 22 FR. 50

Payable par semestre, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre

NET de tous droits et impôts.

à PARIS, LYON, LUXEMBOURG ET BRUXELLES

Faculté aux Souscripteurs de demander des cinquièmes d'Obligations remboursables à 100 fr. et rapportant 4 fr. 50 nets d'impôts.

(Les titres seront remis jouissance du 1^{er} septembre 1879)

Prix d'émission : 487 fr. 50 par Obligation.
ou 97 fr. 50 par 5^e d'Obligation.

Payables	Par Obligation	Fr. 37 50	Par 5 ^e d'Obligation	Fr. 7 50 en souscrivant.
	50 »	10 »	10 »	à la répartition.
	200 »	40 »	40 »	du 25 au 30 juillet
	200 »	40 »	40 »	du 25 au 30 sept.

Le 4 % Luxembourgais est coté au dessus de 98 fr. Les obligations foncières représentent au prix d'émission, du 4 1/2 % à 97 fr. 50 ; soit pour un déboursé moindre, un revenu plus élevé de 1/2 %.

Le Crédit foncier Luxembourgeois ne peut prêter que la moitié de la valeur des immeubles. Le montant total des Obligations en circulation ne doit jamais dépasser le montant des prêts. Tout excédant momentané sera consigné à la Caisse de Dépôts et Consignations de l'Etat. Le montant souscrit et versé du capital actions doit toujours atteindre le dixième au moins des Obligations en circulation.

La Société est sous la surveillance directe de l'Etat. Le Commissaire du Gouvern^t certifie sur chaque Obligation que les prescriptions légales et statutaires sont observées.

L'inscription à la Cote sera demandée.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE :

Le mercredi 11 Juin 1879
A PARIS, à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra, et à la BANQUE FRANÇAISE ET ITALIENNE, 6, r. Auber
A LYON, à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
A LUXEMBOURG, à la Banque Nationale.
A BRUXELLES, chez M. A. ALLARD, 2, place de la Monnaie.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 — — — — —	40 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(9^e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Six millions.

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers Parait chaque dimanche. — 16 pages de texte. Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS 3 FR. PAR AN

Paris et Départements Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE

un beau PORTEFEUILLE FINANCIER

Traité de Bourse de 400 pages.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

A VENDRE Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTOUJOU, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté S. G. D. G.)

La meilleure préparation de Goudron contre

RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE

Un copeau de goudron, mis dans une capsule, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraîchissante.

La boîte : 1 fr. 50.

ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & C^e, 88, boulevard Sébastopol, PARIS

Dépôt à Cahors, Leffage, rue au Portail-au-Vent.

GUÉRISON IMMÉDIATE
des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX de TÊTE
En faisant usage continu de la



Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
A LA
PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les
DIGESTIONS DIFFICILES
OU INCOMPLÈTES
MAUX D'ESTOMAC,
DYSPEPSIES, GASTRALGIES,
PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,
AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION,
CONVALESCENCES LENTES,
VOUSSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

5^e MONTRE ronde, et montre plate à cylindre, 10^e. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 18 fr. et tout OR, 48 fr. etc. Env. P du tarif. S'adr. G. Tribaudau à Besançon (Doubs)
20^e MONTRE à Remontoir et mise à l'heure mécanique, en très beau métal doré ou nickelé. La même tout ARGENT 25 fr. ou tout OR 75 fr. — Envoi 1^{er} av. gar. de 2 ans et tarif général. — S'adr. G. Tribaudau à Besançon (Doubs)

CARDERIE ET FILATURE DE LAINE

A CASTELFRANC

Les sieurs ROUSSEL et PÉLISSIER, Mécaniciens et Filateurs, ont l'honneur de faire savoir à leur nombreuse clientèle, que depuis le 1^{er} Janvier dernier, ils ne font plus partie de la Carderie de La Mouline.

Depuis cette époque, ils sont réunis à l'**Usine de Castelfranc**, où ils ont fait de grandes réparations, et en même temps une augmentation de Machines, soit pour Carder, soit pour Filer la Laine.

Les sieurs Roussel et Péliissier se chargent de Filer la Laine, n'importe le degré, soit pour Etoffe, Molletons, Flanelles, Tricot, Bas, etc.

Le travail sera fait sans aucun retard, car le tout est dirigé par eux-mêmes.

Une Filature nouveau système vient d'être placée tout récemment dans l'Usine.

Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance sont assurées d'obtenir des bonnes confections, bon marché et bon accueil.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, bousoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouvettes, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.